

Image not found or type unknown



Renseignement au sujet d'un legs

Par **alainm**, le **08/05/2009** à **12:41**

Bonjour. Mon père décédé récemment a légué sa quotité disponible à un de ses enfants. Il s'avère que les successions de ma mère décédée depuis 16 ans ainsi que celle d'un de mes frères décédé depuis 10 ans n'ont jamais été effectuées. Pourriez-vous me renseigner sur la légalité de ce legs. En vous remerciant. Alain.